



Maison de la famille
JOLI-C♥EUR

MARCHÉ AUX PUCES

de la Maison de la Famille Joli-Coeur

DOCUMENT POUR LES VENDEURS

Note : Le cas échéant, les passages écrits en rouge sont les modifications apportées par rapport au dernier marché aux puces. Prenez le temps de bien les lire, svp.



MARCHÉ AUX PUCES

De la Maison de la Famille Joli-Coeur

Samedi le 14 avril 2018 de 9h à 15h

Au centre multifonctionnel, 4865 rue Legendre à Contrecoeur

Articles pour les enfants de 0-12ans

(Vêtements, jouets, accessoires, etc.)

Vêtements et accessoires de maternité

Vous avez jusqu'au 5 avril 2018 pour vous inscrire comme vendeur.

(Gratuit pour les membres de la Maison de la famille Joli-Coeur,
25\$/table pour les artisans)

Nous acceptons les dons d'articles pour enfant ou en argent

Pour information ou inscription, communiquer avec

Nathalie Malo (450) 587-2965

Marché aux puces de la maison de la famille Joli-Cœur de Contrecoeur

Tous les profits iront à la Maison de la Famille Joli-Cœur (MDF).

Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables des pertes, des vols ou des bris de matériel. IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT DES ARTICLES DÉCLARÉS PERDUS, VOLÉS OU BRISÉS.

INFORMATIONS POUR LES VENDEURS

L'inscription au marché aux puces est gratuite, à la condition que le vendeur soit membre de la MDF pour l'année en cours. La redevance à verser à l'organisme est de :

- 10% des ventes pour les vendeurs qui font au moins 4 heures de bénévolat
- 25% des ventes pour les vendeurs qui ne font pas de bénévolat

Une feuille d'inscription pour le bénévolat sera remplie à la réunion des vendeurs.

Pour les **artisans** qui veulent vendre des articles neufs, un coût fixe de 25\$ sera exigé pour obtenir UNE table (25\$ par table supplémentaire), peu importe le moment total de leurs ventes. Les artisans doivent gérer eux-mêmes les transactions (\$\$) avec les acheteurs, ils n'ont pas besoin d'étiquettes.

Il y aura une rencontre d'informations avant le marché aux puces et les frais pour la carte de membre de la MDF devront être payés à ce moment. **Tous les nouveaux vendeurs inscrits devront être présents à la rencontre** pour connaître leur numéro de vendeur et recevoir leur matériel : 5 cartons blancs (pour imprimer 100 étiquettes) avec la corde, des épingles et des cintres. Les anciens vendeurs ne sont pas obligés d'assister à la rencontre d'informations, mais c'est leur responsabilité de lire attentivement le document des vendeurs pour savoir si des changements ont été apportés depuis leur dernière participation. Les anciens vendeurs peuvent se rendre directement à la MDF pour signer la feuille de consentement, recevoir leur matériel et payer leur carte de membre.

La date de la réception de votre paiement et de votre reçu de vente vous sera communiquée par courriel.

ARTICLES ACCEPTÉS

Nous accepterons tous les vêtements, accessoires, jouets et jeux en très bon état et sans odeur de cigarette qui se rapportent aux enfants de 12 ans et moins.

Le comité organisateur se garde le droit de refuser un article s'il juge qu'il n'est pas en bon état.

Tout article non conforme sera refusé et la raison du refus sera indiquée sur l'étiquette, sauf pour le cas « mauvaise saison » (ex. : habit de neige au MAP printemps-été).

Seuls les souliers, sandales et pantoufles en bon état seront acceptés. Les bottes et les *ducky* devront être très propres et placés dans un sac transparent.

MAP printemps/été

<ul style="list-style-type: none">• Vêtement d'été ou léger• Chapeau et casquette• Sandales de bébé (petits points)• Vélo et casque• Siège d'enfant pour vélo	<ul style="list-style-type: none">• Trotinette et planche à roulettes• Patins à roulettes ou à roues alignées• Équipement de sport (ex. : soccer, baseball)• Veste de flottaison
---	---

MAP automne/hiver

<ul style="list-style-type: none">• Vêtement d'hiver• Vêtement chaud (ex. : polar, tricot)• Habit d'hiver• Bottes d'hiver• Accessoire (ex. : tuque, mitaines)	<ul style="list-style-type: none">• Traîneau• Patins• Équipement de sport (ex. : ski, hockey)
---	---

Pour les 2 MAP

<ul style="list-style-type: none">• Vêtement toute saison (ex. : jeans, coton ouaté)• Manteau automne/printemps• Accessoire automne/printemps• Maillot de bain• Collant• Souliers et pantoufles (petits points)• Vêtement/accessoires de maternité• Costumes d'Halloween	<ul style="list-style-type: none">• Bottes d'eau et <i>ducky</i>• Équipement de sport (ex. : ballet, karaté)• Poussette• Accessoire de bébé (ex. : chaise vibrante, parc)• Jouets et jeux de société (Le vendeur doit s'assurer qu'ils sont <u>complets et fonctionnels</u>, même s'il ne met pas de piles dans le jouet)
---	---

Les vendeurs devront apporter leurs articles la veille du marché aux puces et recueillir les articles non vendus en fin d'après-midi la journée-même du marché aux puces. Les articles doivent être apportés dans des bacs bien identifiés (couvercles aussi). Les bacs vides peuvent rester sur place. Les articles non vendus seront triés, mais c'est au vendeur à remettre ses articles dans ses bacs avant de partir. Cela permettra au vendeur d'identifier si des articles de d'autres vendeurs ont été mélangés aux siens.

L'ÉTIQUETAGE

Chaque vendeur devra étiqueter ses articles, avec les étiquettes à code à barres fournies pour faciliter le travail à la caisse et lors du décompte final des ventes individuelles. Les étiquettes autocollantes et/ou faites maison seront refusées. Deux choix sont possibles :

1- Étiquettes standards (façon la plus SIMPLE)

Chaque vendeur a un fichier pdf contenant 30 modèles de feuilles contenant 20 étiquettes chacune. Vous devez télécharger le fichier correspondant à votre numéro de vendeur sur le site internet de la MDF, soit : <http://maisondefamillejolicoeur.com/>. Pour ouvrir le fichier, vous aurez besoin du logiciel *Acrobat Reader* disponible gratuitement à : <https://get.adobe.com/reader/>

Chaque modèle de feuille a une combinaison différente de prix allant de 1\$ à 100\$. Par exemple : (20 x 1\$), ou (10 x 1\$ + 10 x 10\$) ou (15 x 1\$ + 5 x 25\$), etc.

Si vous voulez vendre des articles à des prix différents de ceux des modèles proposés, vous pouvez demander un modèle personnalisé de 20 étiquettes (ou le créer vous-mêmes gratuitement, voir plus bas). Suite à votre demande, vous recevrez par courriel un fichier pdf de votre modèle personnalisé au coût de 1\$/feuille de 20 étiquettes. Ce coût exclut le carton et l'impression. Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de la MDF. Le courriel sera envoyé quand le paiement aura été effectué.

2- Étiquettes personnalisées gratuites (façon plus COMPLIQUÉE)

Vous pouvez maintenant créer vous-mêmes votre feuille de 20 étiquettes personnalisées! Vous devez d'abord télécharger et installer la police de caractères pour les codes à barres en suivant les instructions du site web suivant :

<http://www.idautomation.com/free-barcode-products/code39-font/>

Ensuite, vous téléchargez un des fichiers Excel, envoyés par courriel par la MDF suite à votre inscription comme vendeur, et l'enregistrer sur votre ordinateur :

- Version Excel 2010 : fichier EtiquettesModeles_Personnalise.xlsm
- Version Excel 1997 et + : fichier EtiquettesModeles_Personnalise_v97-2003.xls

Ouvrez le fichier Excel. Pour que le fichier fonctionne, vous devez « Activer le contenu » ou « Autoriser le contenu » ou « Autoriser les macros », dans une barre jaune d'avertissement de sécurité ou dans une fenêtre qui apparaîtra. Le message sera différent selon votre version d'Excel. Vous suivez ensuite les instructions écrites dans le fichier pour créer votre feuille d'étiquettes.

Les prix sont automatiquement arrondis au 1\$ près. Il se peut que le fichier Excel ne fonctionne pas selon la configuration de votre ordinateur ou si vous avez une version d'Excel différente de celles énumérées ci-dessus. En cas de problème, veuillez utiliser les étiquettes standards avec la méthode décrite plus haut. Notez que les employés de la MDF ne sont pas formés pour régler les problèmes informatiques.

IMPRESSION DES ÉTIQUETTES

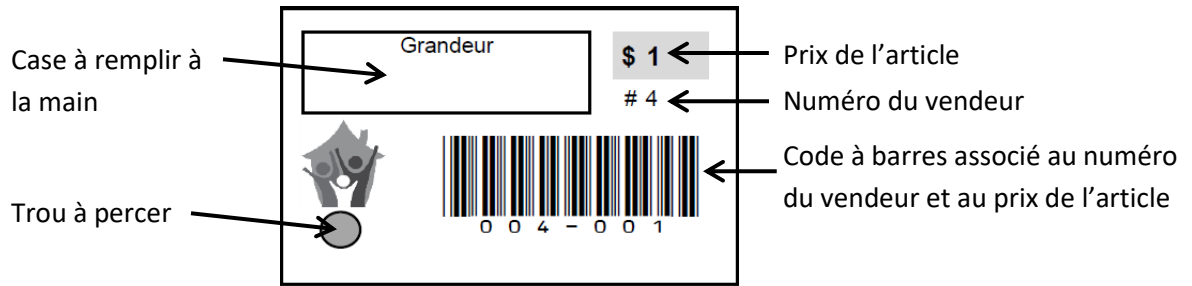
Le vendeur doit imprimer lui-même ses étiquettes sur du carton blanc 8 ½ x 11 pouces en sélectionnant les pages qu'il veut dans le fichier pdf. Cinq (5) cartons blancs seront fournis au départ à chaque vendeur pour un total de 100 étiquettes. L'impression peut être faite à la MDF si le vendeur n'a pas d'imprimante. Dans ce cas, le vendeur doit spécifier son numéro de vendeur et le numéro des pages à imprimer à Nathalie Malo. Une feuille personnalisée et créée par le vendeur peut aussi être envoyée par courriel à la MDF pour impression.

Le vendeur peut imprimer autant de feuilles d'étiquettes qu'il le désire, mais sur du carton blanc seulement. Des cartons blancs supplémentaires sont vendus à la MDF au coût de 0,25\$/carton si l'impression est faite par le vendeur et de 0,50\$/carton si l'impression est faite à la MDF.

IMPORTANT : L'impression doit donner des étiquettes mesurant 6.5 cm X 4 cm. Si vous obtenez des dimensions différentes, alors contactez le comité via la page Facebook pour obtenir de l'aide. Le scanneur ne réussit pas à lire le code à barres quand l'impression n'est pas conforme, ce qui ralentit le travail à la caisse et allonge la file d'attente des acheteurs.

Le vendeur doit découper et trouser ses feuilles d'étiquettes. Une tranche et un poinçon sont disponibles à la MDF au besoin.

Le verso des étiquettes est vide. Le recto d'une étiquette ressemble à ceci :



Le vendeur doit écrire à la main la grandeur de l'article dans la case prévue au recto et écrire une courte description de l'article au verso de l'étiquette (ex. : chandail bleu pirate). Cette description est obligatoire pour retrouver les articles dont les étiquettes se sont détachées.

Les étiquettes devront être fixées aux vêtements avec la corde. Dans le cas où la corde ne peut être attachée facilement, une petite épingle doit être utilisée sans faire de trou (par exemple dans l'étiquette d'un chandail).

Pour les articles comme les jeux, jouets, etc., vous devrez coller la corde de l'étiquette avec du papier collant sur l'article – en faisant attention pour ne pas abîmer l'article – ou utiliser une corde plus longue pour attacher l'étiquette.

Les cordes et épingles non utilisées doivent être remises au comité organisateur lors du dépôt des articles à vendre. La MDF paie pour ce matériel. Rapporter ce qui est inutilisé permet de recueillir plus de fonds via le MAP afin de bonifier les services aux familles.

Les articles à mettre sur des cintres

<ul style="list-style-type: none"> • Ensembles 2 pièces et + • Robes 	<ul style="list-style-type: none"> • Chemises • Costumes Halloween 	<ul style="list-style-type: none"> • Manteaux • Habits de neige
--	--	---

Utilisez les cintres fournis. Si vous utilisez les vôtres, ils ne vous seront PAS remis après le MAP si votre article a été vendu. C'est la responsabilité du vendeur de mettre ses articles sur des cintres. Tout article qui n'est pas déjà sur un cintre sera placé sur les tables. Les articles non vendus sur un cintre seront remis aux vendeurs sur ce cintre à la fin du marché aux puces.

Les articles sur les tables

<ul style="list-style-type: none"> • Pyjamas • Pantalons et shorts 	<ul style="list-style-type: none"> • Jupes • Chandails 	<ul style="list-style-type: none"> • Livres • Jeux et petits jouets
--	--	---

LES BÉNÉVOLES

Nous avons besoin de bénévoles pour :

- Mettre en place la salle où aura lieu le marché aux puces
- Faire différentes tâches pendant le marché aux puces
- Trier et remettre le matériel non vendu aux vendeurs à la fin de l'événement
- Démontez la salle à la toute fin de l'événement.

Tous les bénévoles qui auront participé à la mise en place et/ou au fonctionnement du marché aux puces pourront être les premiers à magasiner avant l'ouverture des portes le samedi matin, soit entre 8h00 et 8h30. Aucune mise de côté le vendredi soir.

DATES IMPORTANTES

Réunion des vendeurs : mardi 13 mars 2018, 18h30, local 207 du CMF

Dépôt des articles à vendre : vendredi 13 avril 2018, 16h à 19h

Marché aux puces : samedi 14 avril 2018, 9h à 15h

Cueillette des articles non vendus : samedi 14 avril 2018, 16h à 17h